

"Le Scandale du prix des médicaments"

LE MONDE TELEVISION | 13.11.2013 à 18h26 • Mis à jour le 14.11.2013 à 08h10 |

Par **Sandrine Cabut** ([journaliste/sandrine-cabut/](#))



Les dérives autour de la commercialisation des médicaments sont particulièrement nombreuses en France. L'enquête "Le scandale du prix des médicaments" est à regarder dans "Pièces à conviction". | GRAND ANGLE PRODUCTIONS

Par quel moyen réduire le sempiternel « trou de la Sécu » (plus de 13 milliards d'euros en 2012) ? Calcuette en main, une équipe de « Pièces à conviction » s'est attaquée à l'épineux dossier du prix des médicaments, montrant, à travers quelques exemples emblématiques, qu'un milliard et demi d'euros pourrait « facilement » être économisé par l'Etat.

Système opaque de négociation des prix des nouvelles molécules, influence des laboratoires pharmaceutiques sur les hommes politiques et les médecins leaders d'opinion... Le diagnostic des aberrations dans ce domaine n'est pas inédit, mais le constat français apparaît particulièrement sévère comparé à nos voisins européens.

Le coût d'une boîte d'un même médicament peut ainsi varier du simple au triple entre l'Italie et la France. Autre chiffre affolant, certains génériques sont facturés quinze fois plus chers dans l'Hexagone qu'aux Pays-Bas. La Hollande, qui a privatisé son système de santé, fonctionne en effet avec un système d'appel d'offres. Seul le médicament qui l'a remporté est remboursé. Une stratégie efficace pour motiver les firmes à baisser leurs prix, assure un spécialiste, qui évalue à 900 millions d'euros les économies ainsi réalisées par les Pays-Bas en quatre ans.

MAXIMISER LEURS BÉNÉFICES

Les différences de prix colossales selon les pays ont même engendré une nouvelle profession : des traders du médicament sillonnent l'Europe pour acheter au meilleur prix et revendre, en toute légalité, dans des pays comme la France. C'est ainsi, comble de l'absurdité, que du Plavix, un antiagrégant fabriqué par le laboratoire français Sanofi, est acheté aux Pays-Bas puis revendu à des pharmacies hexagonales... après avoir transité par l'Italie où il a été reconditionné (changement de boîte et de notice pour s'adapter à la langue) ! La pharmacienne parisienne interrogée n'y trouve rien à redire, puisque ses factures sont ainsi allégées de 5 %.

L'enquête de Mahaut Chantrel et Lionel de Coninck insiste aussi largement sur les techniques plus ou moins légales des industriels pour maximiser leurs

bénéfices, notamment quand leur médicament vedette va tomber dans le domaine public. Sanofi est allé jusqu'à orchestrer une campagne de dénigrement des génériques du Plavix quand le brevet de son antiagrégant a expiré en 2009. « *Si on avait identifié qu'un médecin utilisait un médicament concurrent, on nous demandait de le disqualifier de manière insidieuse* », raconte, sous le couvert de l'anonymat, une ancienne employée. Le laboratoire a été condamné à 40,6 millions d'euros d'amende par l'autorité de la concurrence pour ces pratiques en mai 2013. Mais il a fait appel, et l'affaire est toujours en cours.

[\(/journaliste/sandrine-cabut/\)](#) **Sandrine Cabut** [\(/journaliste/sandrine-cabut/\)](#)

Suivre

Journaliste au Monde

Mon compte (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/mon-compte.html>) | X (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/deconnexion.html>)

(<http://www.viadeo.com/shareit/share/?url=http://www.lemondepharmaceutique.tv>) (<http://www.facebook.com/share.php?u=http://www.lemondepharmaceutique.tv>) (<http://www.linkedin.com/shareArticle?mini=true&url=http://www.lemondepharmaceutique.tv>) (<http://www.twitter.com/share?url=http://www.lemondepharmaceutique.tv>)

Retour Pharmag (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/?type=Pharmag&categorie=8&page=1>)

Comment certains pharmaciens augmentent leurs marges malgré la crise

lundi, 18 novembre 2013

La réponse : les traders du médicament. 3 sociétés établies sur le marché français promettent des remises pouvant grimper jusqu'à 5 % du prix des fabricants.



Entrepôt de BBFarma en Italie (*Crédit photo : BBFarma*)

Altapharm, Pharma Lab et BBFarma ont bien compris que les prix des médicaments pratiqués par les laboratoires en France étaient une aubaine pour un nouveau business. En achetant des médicaments dans les pays de l'Espace Economique Européen (EEE) où ils coûtent le moins cher pour les revendre là où ils sont plus chers, ces 3 compagnies optimisent le marché. Dans leurs entrepôts plusieurs dizaines de tonnes de médicaments achetées à bas prix un peu partout en Europe chez des grossistes attendent d'être reconditionnés ou réétiquetés pour être en conformité avec le pays de destination, une activité connue et permise par les autorités de santé. BBFarma, implanté en France depuis 2 ans et demi, revend les médicaments à plus de 2000 officines. Brigitte, pharmacien à Paris, travaille avec l'entreprise depuis le début « On achète 5 à 6 types de médicaments par mois. Multiplié par le nombre de boîtes achetées dans l'année, cela représente une somme importante. Les marges sont tellement faibles sur les autres médicaments que c'est très intéressant de passer par cet

Vos confrères qui ont lu cet article, ont aussi lu :

Un accord à 40 euros entre la Sécu et les pharmaciens (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/pharmag/un-accord-a-euros-entre-la-secu-et-les-pharmaciens-122-8-1.html>) PLFSS 2014 : des remises déplaçonnées jusqu'à 50% (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/pharmag/plfss--des-remises-deplaconnees-jusqu-a-116-8-1.html>) Le Leem désapprouve le plan de financement de la Sécurité sociale pour 2014

(<http://www.lemondepharmaceutique.tv/pharmag/le-leem-desapprouve-le-plan-de-financement-de-la-securite-sociale-pour-89-8-1.html>) Budget de la sécurité sociale : des économies sur les médicaments et les dispositifs médicaux (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/pharmag/budget-de-la-securite-sociale-des-economies-sur-les-medicaments-et-les-dispositifs-medicaux-88-8-1.html>) Ils disent non à la privatisation de la Sécu (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/pharmag/ils-disent-non-a-la-privatisation-de-la-secu-64-8-1.html>)

COMMENTAIRES

Laissez un commentaire

Laisser votre message

Envoyer

« Pour le Permixon 60 gélules, le prix fabricant est de 19,29 €. Nous, grossistes alternatifs, nous vendons à nos pharmaciens le même produit à 18,33 € », affirme Jonathan Msika, directeur chez BBFarma France. Une aubaine pour ses clients qui achètent les médicaments moins chers, économies qu'ils répercutent sur leur prix de vente, mais aussi dans des marges plus importantes. « De plus, le prix public TTC, vigneté, remboursé par la Sécurité Sociale de notre Permixon est aussi inférieur au prix Permixon du laboratoire. La Sécu opère les mêmes taux de remboursement, mais sur un prix catalogue inférieur. Du coup elle réalise des économies », s'enthousiasme l'entrepreneur. Comme pour le générique, la France est en retard sur ses homologues européens. Selon une étude de l'EAEP (European Association of Euro Pharmaceutical Companies), les importations parallèles ne représentent en France que 0,1% du marché, contre 11% en Allemagne, permettant au système de santé allemand 418 millions d'euros d'économies par an.

© LE MONDE PHARMACEUTIQUE / TOUS DROITS RÉSERVÉS | Contact (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/contactez-nous.html>) - Mentions légales (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/documents/ml.pdf>) - CGV / CGU

Vous devez être connecté pour effectuer cette action

Cliquez ici (<http://www.lemondepharmaceutique.tv/inscription-compte.html>) pour vous identifier

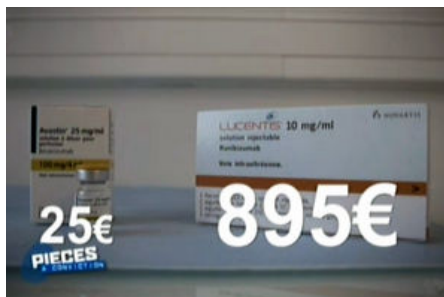
X



www.usinenouvelle.com

L'USINE NOUVELLE**MALM**cadre de lit
140 x 200cm**82,78 € HT**

(éco-part. 2,22 €, hors éco-part. 80,56 € HT) (99 € TTC)

**DÉCOUVRIR
LE SOMMAIRE**
du dernier numéro

Diffusé mercredi soir sur France 3, le documentaire "Le scandale du prix des médicaments" accuse une nouvelle fois la France de payer trop cher pour sa santé. Simple cliché ou vérité ? L'Usine Nouvelle a contre-enquêté, point par point.

LA FRANCE VRAIMENT PLUS DÉPENSÈRE QUE SES VOISINS EUROPÉENS ?

Alors que les sénateurs débattent actuellement du budget de la Sécurité Sociale (PLFSS), qui prévoit 960 millions d'euros de baisses de prix sur les médicaments en 2014, l'émission "Pièces à conviction", diffusée le 13 novembre sur France 3, entendait démontrer que la France paye beaucoup trop cher ses médicaments. Exemple à l'appui : l'anticoagulant Plavix, fabriqué par

le laboratoire français Sanofi est vendu 37 euros la boîte pour un mois dans l'Hexagone, contre 18 euros outre-Rhin. "Dans 72 % des cas, les prix des médicaments italiens sont inférieurs aux prix français", affirme un économiste italien.

Cela dépend des sources ! Alors que la France est passée au septième rang mondial (et cinquième en Europe) en dépenses de médicaments par habitant selon l'OCDE, elle dépense toujours plus que ses voisins européens selon la CNAMTS et la Cour des comptes. La contrepartie d'un accès à l'innovation que n'ont pas forcément les autres pays ? "Chaque laboratoire définit un corridor de prix, explique Vincent Genet, associé du cabinet Alcimed. Pour ne pas générer de baisses de prix en cascade, aucune filiale n'est autorisée à en sortir, au risque qu'un médicament n'accède pas au marché... Ainsi, dans des pays ayant énormément durci leur système d'accès au marché, comme l'Espagne ou l'Italie, les patients ont moins de chance d'accéder à l'innovation."

LES GÉNÉRIQUES TROP PEU RÉPANDUS EN FRANCE ?

Selon le reportage, si la note pour les médicaments est si salée en France, c'est en grande partie à cause du faible taux de pénétration des génériques, ces copies de médicaments 60 % moins chères. En cause ? La réticence des médecins et des leaders d'opinion - souvent instigateurs d'études cliniques pour les groupes pharmaceutiques - mais aussi les entraves au développement des génériques par les fabricants des médicaments d'origine "princeps".

Vrai, mais les responsabilités sont partagées. Même s'il a fait appel, Sanofi s'est fait condamner en mai 2013 à 40 millions d'euros d'amende pour dénigrement de génériques. AstraZeneca a été sanctionné au niveau européen pour le retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un médicament princeps. Tandis que le laboratoire Lundbeck a aussi été épinglé en juin par la Commission européenne pour sa pratique de "pay-for-delay", soit de rémunérer un fabricant de génériques pour qu'il accepte de retarder l'arrivée de son produit sur le marché.

LE COMMERCE PARALLÈLE DOIT-IL ÊTRE BANNI ?

Selon l'enquête de France 3, des médicaments, achetés bon marché en République Tchèque, Portugal ou Norvège, sont reconditionnés en Italie avant d'être envoyés dans les pharmacies françaises, où ils coûtent plus chers.

La pratique n'est pas interdite. Au contraire ! "La distribution ou l'importation parallèle des médicaments est complètement réglementée : il ne s'agit pas de contrefaçon ni de concurrence déloyale si les importateurs disposent d'une autorisation, rappelle Évelyne Friedel, associée du cabinet d'avocats Taylor Wessing. Bien au contraire, les autorités européennes au titre du droit de la concurrence encouragent ces importations parallèles, précisément pour faire baisser les prix ! C'est dans l'intérêt des patients et des systèmes de remboursement." Si elles profitaient de ce créneau, les pharmacies françaises pourraient bénéficier de prix plus compétitifs. Mais elles le font encore peu : le montant des médicaments importés en France représente 15 millions d'euros seulement sur les 25 milliards de dépenses remboursées.

Pour maintenir des marges élevées et contrôler les prix, les laboratoires font barrage, en privilégiant la vente directe auprès des officines, quitte à refuser de vendre aux grossistes et intermédiaires, selon l'Autorité de la Concurrence. *"Les grossistes-répartiteurs devraient pouvoir se fournir plus facilement auprès des laboratoires pharmaceutiques implantés dans des États membres de l'Union où le prix des spécialités est plus bas, afin de développer leur activité concurrentielle et d'en faire bénéficier l'Assurance-maladie et les consommateurs."* On attend donc avec impatience la publication en décembre des recommandations de l'Autorité...

IL EXISTERAIT DES ENTENTES POUR CONSERVER DES MONOPOLES ?

Le reportage relate l'affaire des traitements Lucentis et Avastin (à l'été 2012) utilisés tous deux par les médecins pour traiter une maladie de l'œil, la DMLA. Le premier, seul autorisé pour cette pathologie, est vendu 800 euros la seringue par Novartis. Le deuxième, un anticancéreux de Roche, n'est pas homologué pour cette indication. Une situation de monopole qui convient bien aux deux laboratoires.

C'est vrai. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, avait donc fait introduire, il y a un an, dans le PLFSS 2013 "la possibilité par les pouvoirs publics, sur des bases scientifiques validées, de permettre la prescription d'une spécialité même lorsque le laboratoire ne demande pas l'AMM pour l'indication concernée". Mais depuis, rien n'a bougé...

LE SYSTÈME FRANÇAIS EST-IL TROP FAVORABLE AU REMBOURSEMENT ?

Dans le reportage, le président de la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de Santé regrette lui-même que neuf médicaments sur dix l'an dernier aient reçu un avis positif, alors qu'ils n'étaient pas forcément meilleurs que ceux existant déjà sur le marché. Mais la réglementation l'oblige à traiter tous les laboratoires avec équité.

Oui, l'Hexagone est historiquement connu pour être attractif du point de vue des conditions de prix et de remboursement en pharmacie... Pourtant, les règles du jeu pourraient être différentes. *"La France est peu encline à avoir des systèmes de partage de risque, estime Vincent Genet. Alors que d'autres pays, comme l'Italie ou le Royaume-Uni, disent aux laboratoires : 'A partir de tel niveau d'efficacité, vous pourrez avoir tel prix et tel remboursement, mais si vous n'atteignez pas ce seuil, vous devrez nous rembourser.' Ce sont des pays où la discipline d'approche médico-économique du médicament est encore plus centrale que dans le système français."*

UN CHANTAGE À L'EMPLOI A-T-IL LIEU LORS DE LA FIXATION DES PRIX ?

"Que dirait-on si des baisses de prix insensées conduisaient à fermer des usines ou à faire chuter les emplois, dans le contexte économique qui est aujourd'hui celui de la France ?", explique à France 3 Dominique Giorgi, le président de l'institution chargée de fixer le prix des médicaments remboursables, le Comité économique des produits de santé (CEPS). Un argument que ne jugent pas recevable plusieurs interlocuteurs interrogés ensuite.

C'est parfois vrai. *"Lors de la fixation des prix des nouveaux produits, le CEPS n'a pas le droit de privilégier les entreprises françaises ou produisant en France", précise Dominique Giorgi, qui a accepté de réagir au reportage en nous accordant une interview.* *"Aujourd'hui, le coût de la R&D ou le prix de revient ne rentrent pas en compte dans la fixation du prix du médicament, complète Vincent Genet. À partir de scénarios de modélisation développés par un laboratoire et soumis aux autorités (réduire de X euros les dépenses de santé, par rapport au coût d'une pathologie et à une population cible de Y patients) le premier élément pris en compte en France est le ratio volume-prix."*

Mais dans le cadre de la négociation annuelle de baisses de prix via le PLFSS, le poids des investissements consentis par un laboratoire sur le territoire français, en R&D ou en production, peut peser dans la balance.

QUELLE EST LA MARGE DE MANŒUVRE DES LABORATOIRES ?

France 3 n'est parvenu à s'entretenir avec aucun laboratoire, et ne semble pas avoir démarché leur syndicat, le Leem. Dommage...

Les frais de marketing et de contentieux représentent 25 à 40 % du coût d'un médicament pour un fabricant ! Les laboratoires auraient donc une marge de manœuvre. Problème, *"si l'on demande à un laboratoire de baisser ses prix en France, le premier réflexe du patron de filiale sera de couper en premier dans les coûts industriels, d'autant plus qu'il ne sera pas le directeur de l'usine, ce qui favorisera le choix d'usines low cost ou de la sous-traitance, estime Patrick Biecheler, associé de Roland Berger. Il ne s'attaquera généralement qu'en dernier lieu aux dépenses marketing et aux forces de vente. Les dommages collatéraux sont donc avant tout les fermetures de sites."*

LES APPELS D'OFFRE, LE MOYEN DE FAIRE BAISSER LES PRIX ?

Le reportage de France 3 propose de suivre le modèle des Pays-Bas et son système d'assurance maladie privatisée. Là-bas, le prix des génériques est négocié par les mutuelles dans le cadre d'appels d'offre. Il peut ainsi atteindre 50 centimes sur certains produits, contre une dizaine d'euros en France.

Oui, mais attention car le modèle à ses limites... "Sur le papier, les appels d'offre permettent de diminuer les prix, mais ils font un appel d'air à de la production low cost dans les pays émergents, estime Patrick Biecheler. En Allemagne, les génériques chinois et indiens se sont installés. Problème : les contrats ont été confiés à des acteurs qui ont énormément baissé leur prix, mais se sont retrouvés in fine dans l'incapacité de servir le marché tellement les quantités étaient énormes. Ils ont donc été obligés d'acheter chez d'autres laboratoires !" Conséquence, l'Allemagne est en train de revoir sa politique d'appels d'offres, en fractionnant les tailles des lots, et en introduisant des critères plus qualitatifs privilégiant par exemple une production européenne.

Gaëlle Fleitour

DANS LA MÊME RUBRIQUE

			
Les laboratoires aiment la recherche française, mais [...] 25/10/2013	Un nouveau directeur général pour Sanofi France 06/11/2013	AstraZeneca annonce 1 600 suppressions d'emplois 18/03/2013	2 300 nouvelles suppressions de postes annoncées chez [...] 21/03/2013

Économiseur d'énergie Safari
Cliquez pour lancer le module Flash



La Tendance du moment: enjeux du marché du médicament, dans

↑

 La Tendance du moment: enjeux du marché du médicament, dans Paris est à...

 Nicox valeur a suivre du SRD

 France : la vente en ligne de médicaments, risque ou aubaine ?

↓



Un iPhone pour 17€?

Des clients français obtiennent 80% de réduction grâce à une astuce extraordinaire



Propriétaire à Puteaux 92

Dans le quartier des Bergères, entre Paris et la Défense, habitez un appartement ou une maison.



Séjours Linguistiques

25% de réduction sur les cours de langue anglais avec Eurocentres. Plus d'informations



Prévoir vos obsèques

Pensez y maintenant pour ne plus y penser demain. Dès 7,28€/mois. Documentation gratuite ici.

 Ligatus

A LIRE SUR L'USINE NOUVELLE

Pourquoi le Rafale a gagné en Inde... et pas ailleurs

DCNS submerge l'allemand TKMS sur le marché naval

Rafale : le Brésil pourrait faire une offre groupée avec l'Inde

À quoi sert le Rafale ?

AILLEURS SUR LE WEB

Franchissez plus de 50 tunnels et près de 200 ponts à bord du Bernina Express ([Swiss Travel System](#))

Les 30 paires de chaussures que vous verrez partout cette saison ([Grazia](#))

Pourquoi louer quand on est propriétaire? ([Louer en saisonnier](#))

25 films qu'on attend avec impatience ([MTV](#))

Recommandé par 

L'USINOUVELLE.com, leader de l'information professionnelle B2B vous propose de découvrir l'actualité économique et industrielle des secteurs automobile, aéronautique, btp, défense, énergie et développement durable, métallurgie, télécoms et des nouvelles technologies.

- Les sites du groupe Infopro Digital :
- Actualité environnement avec [Journaldeleenvironnement.net](#)
 - Offres d'emploi, formation continue et actualité emploi avec [Emploi-pro.fr](#)
 - Actualité chimie et actualité pharmaceutique avec [Chimie & Pharma](#)
 - Organisation de séminaires avec [Bedouk.fr](#)
 - Actualité assurance avec [Argusdelassurance.com](#)
 - Grande consommation avec [LSA-conso.fr](#)

Une marque du groupe
INFOPRO
digital

- Nouvelles technologies avec Industrie & Technologies
- Fichiers industrie avec Infopro Data